



RAPPORT ANNUEL 2022 D'EXERCICE DE DROITS DE VOTE D'EGAMO ACTION FRANCE

Un Acte socialement responsable

Janvier 2023



Dans le cadre de son implication dans les valeurs ESG Egamo s'engage à voter sur toutes les résolutions présentées lors des assemblées générales des valeurs détenues dans les portefeuilles et à accorder une attention particulière à celles portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

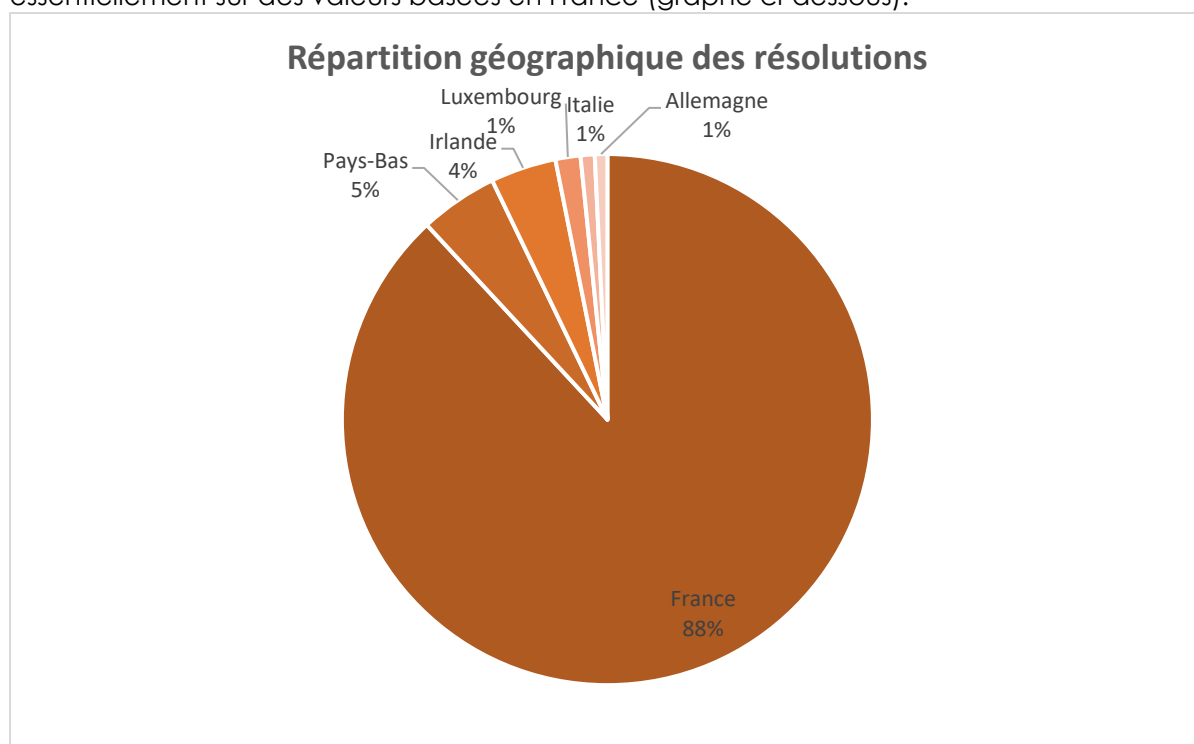
A) Notre philosophie appliquée aux droits de vote repose sur :

- La transparence et l'intégrité
- L'équilibre et l'indépendance des pouvoirs
- Respect de l'intérêt de tous les actionnaires
- L'intérêt à long terme de l'entreprise
- Enjeux environnementaux et sociaux

B) Participation aux assemblées

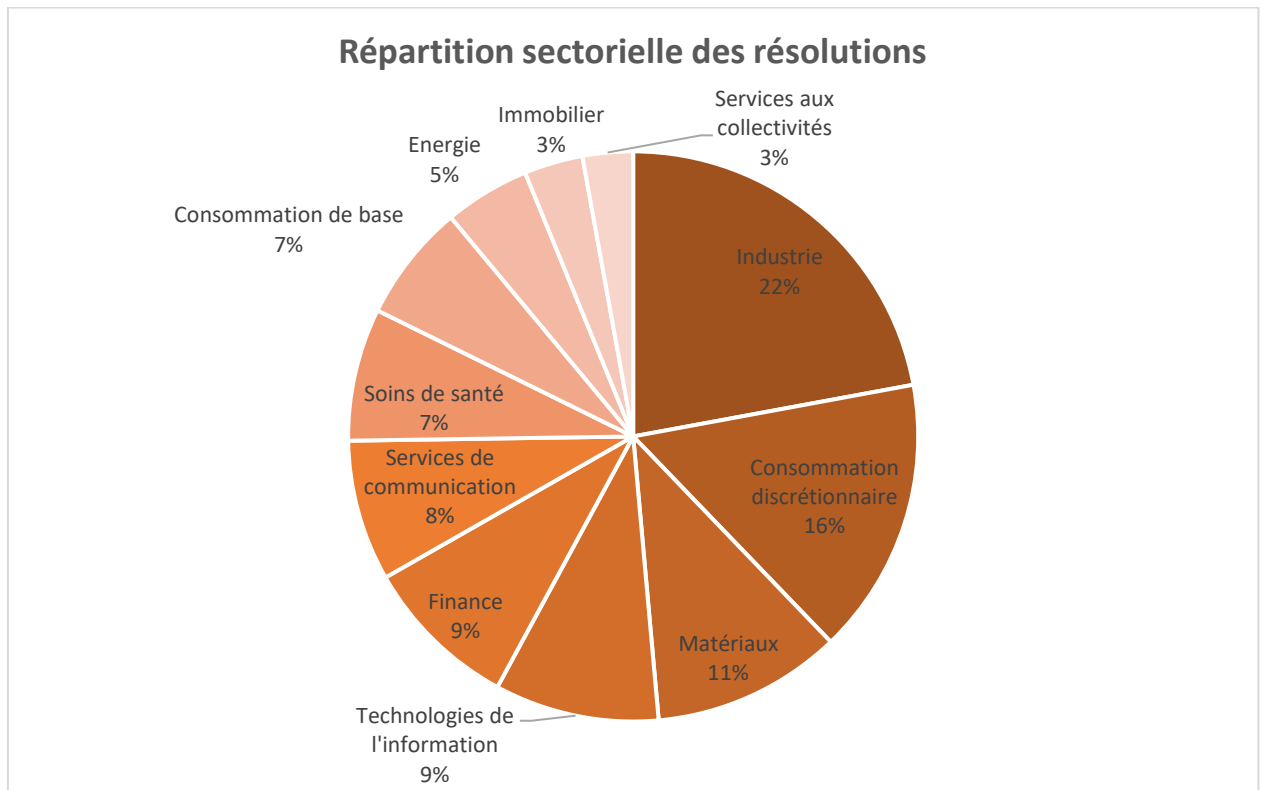
Sur l'ensemble de l'année 2022 et pour le compte de Egamo Action France, Egamo a voté pour 1050 résolutions, dans le cadre de 47 assemblées générales distinctes.

Du fait de l'univers d'investissement du fonds, les votes se sont concentrés essentiellement sur des valeurs basées en France (graphe ci-dessous).



La répartition par secteur des résolutions est toujours très représentative des expositions sectorielles du portefeuille. Ainsi, le secteur énergétique ayant été renforcé au cours du semestre, il est normal de voir la part des résolutions associée à ce secteur passée de

2% en 2021 à 5% au cours de l'année 2022. Il en est de même pour le secteur des matériaux, représentant plus de 10% de votes de l'année. Enfin, les sociétés industrielles, technologiques et les valeurs de la consommation discrétionnaire restent comme l'année précédente parmi les plus représentées en termes de nombre de résolutions.



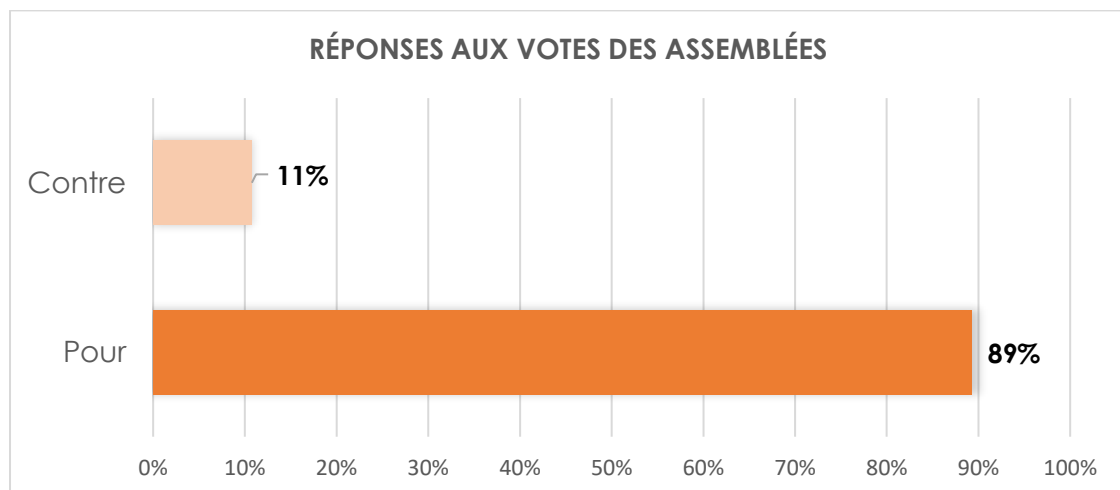
C) Bilan des votes

Sur l'ensemble des résolutions proposées, Egamo, pour le compte d'Egamo Action France, a voté favorablement à 937 résolutions et voté contre 113 résolutions.

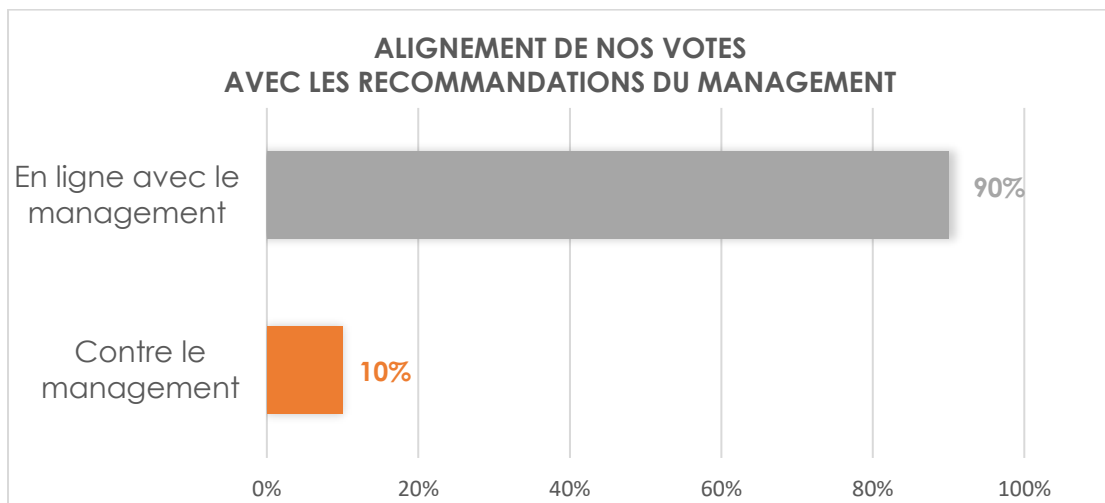
Les votes « contre » touchent comme l'année précédente principalement des résolutions sur une thématique de gouvernance (98% des votes « contre ») : l'élection ou la réélection de membres de conseil d'administration qui ne garantissait pas un taux d'indépendance suffisant au sein de cette entité, une politique de rémunération qui manquait de transparence sur les critères de performance associé aux bonus, aux plans d'intéressement à long terme de certains dirigeants ou que nous avons jugée excessive.

Les 2% restants de votes défavorables portent sur des sujets environnementaux : **Carrefour et TotalEnergies** ont présenté au cours de ce semestre leur nouvelle politique climatique, que nous estimons peu ambitieuses. En effet, **Carrefour** n'a pas d'objectif de réduction de ses émissions de GES sur le champ d'application Scope 3 à court terme. En 2019, 98% des émissions du groupe se concentraient sur le Scope 3. Nous y retrouvons notamment les emballages des produits vendus, l'essence, le transport de marchandise, l'utilisation des produits non-alimentaires vendus, etc... De plus, la société ne s'est pas engagée à participer au Say on Climate, ce qui permettrait aux actionnaires d'évaluer en permanence les progrès de la société dans la gestion de ses risques liés au climat.

TotalEnergies, de son côté, a soumis, pour la deuxième année consécutive, une résolution pour approuver sa stratégie sur le climat et la neutralité carbone, dite « Say on Climate ». Ses objectifs n'étant pas compatibles avec la trajectoire d'un réchauffement climatique limité à 1.5°C, nous nous sommes opposés à cette résolution.



Egamo a également fait 105 votes contraire à la recommandation de la direction de la société ; ces votes concernent pour la quasi-totalité des résolutions proposées par le management au sujet d'élection de membres de conseil d'administration, de politiques de rémunération ou encore d'augmentation de capital. Ces votes opposés à l'avis de la direction sont principalement ceux précédemment mentionnés pour lesquels nous avons émis un refus.



Au cours du semestre, 4 résolutions ont été déposées par des actionnaires, lors des assemblées générales des sociétés suivantes : **Crédit Agricole, Engie et Danone**. La gouvernance est ici encore le sujet majeur, et plus précisément sur les politiques de distribution.

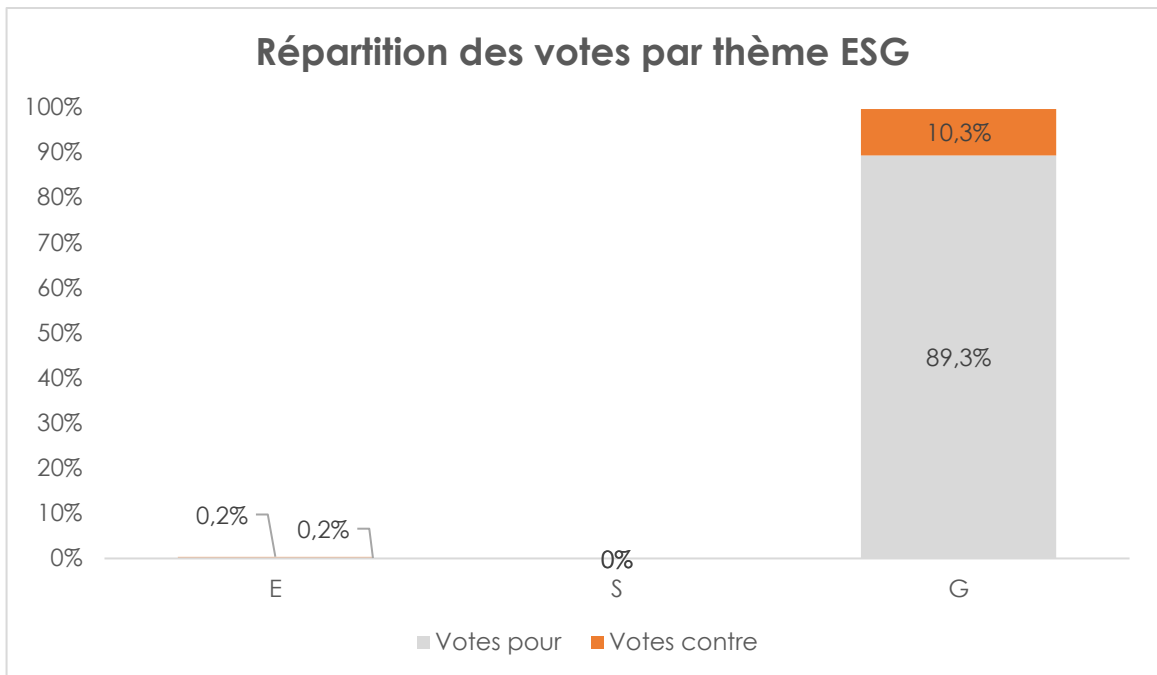
	Nombre de résolutions	En %
Pour	1	25%
Contre	3	75%

Sur ces 4 propositions d'actionnaires, Egamo s'est montré en désaccord sur 3 d'entre elles, soit 75%.

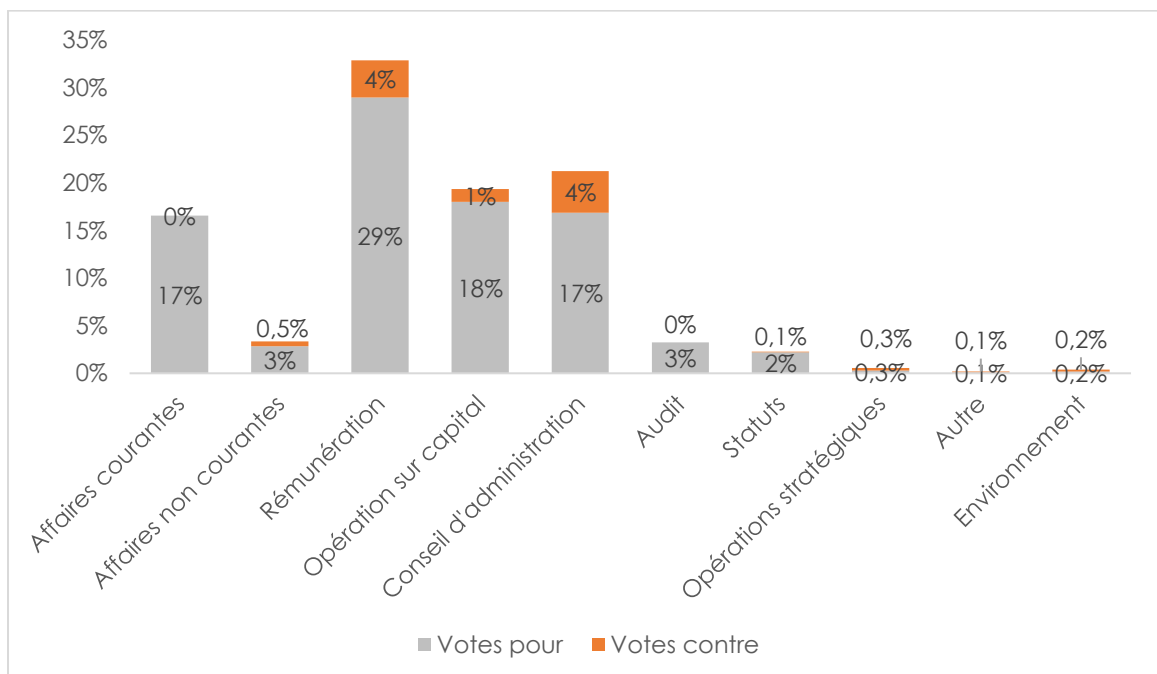
Pour **Danone**, un groupe d'actionnaires a proposé la modification des statuts de l'entreprise, et plus précisément l'article 18 qui spécifie les rôles et les pouvoirs du président d'honneur. Cette résolution vise à limiter l'influence de ce président d'honneur et à le distinguer des directeurs qui ont des devoirs envers l'entreprise et les actionnaires. Nous avons voté favorablement.

Par ailleurs, pour **Engie**, les deux propositions d'actionnaires portaient sur le versement de dividendes : la réduction du dividende 2022 de 0.85€/action à 0.45€/action, et le cas échéant, une limite entre 40 et 60% du taux de distribution pour les deux prochaines années. Nous avons jugé les arguments mis en avant par ces actionnaires trop vagues et avons rejeté ces propositions.

Aussi, certains actionnaires de **Crédit Agricole** ont demandé une modification du plan d'achat d'actions pour les employés souhaitant fixer la décote à 30% par rapport au prix de marché (contre 20% jusque-là) : en 2020, la banque avait en effet exceptionnellement réduit le prix d'achat de 20 à 30% sous le prix de marché. Le programme actuel ne nous semblant pas problématique, et maintenir un niveau de remise stable améliore la visibilité, ainsi nous avons décliné cette proposition d'actionnaires.



Enfin, la majorité des votes réalisés par Egamo pour le compte de Egamo Action France ont porté sur un sujet de gouvernance ; près de 30% sur des sujets relatifs à la rémunération des membres des conseils d'administration ou de la direction. Aussi, plus de 20% de résolutions portaient sur les candidatures (élection ou réélection) de membres au conseil d'administration ; ce sont aussi les sujets sur lesquels nous nous sommes le plus opposés aux propositions des sociétés. Et enfin, près de 20% sur des opérations de capital (versement de dividendes, rachat d'actions, etc.).



En dehors de la gouvernance, 4 résolutions ont porté sur un sujet environnemental (contre 1 seulement sur la totalité de l'année 2021). Si nous nous sommes opposés à deux d'entre elles, nous avons approuvé les 2 autres, proposées par **Engie et Elis**.

Engie a présenté son plan de transition climatique dans lequel elle s'engage à suivre une trajectoire conforme à l'Accord de Paris, c'est-à-dire une augmentation de la température mondiale inférieure à 2,0 degrés. Cela va au-delà de la trajectoire de 2,0 degrés jusque-là approuvée par l'entreprise dans le cadre du SBTi pour 2030. Engie présente des objectifs à court et moyen terme pour atteindre son objectif à long terme, et fournit une feuille de route claire jusqu'en 2030, notamment en ce qui concerne ses investissements prévus dans les énergies renouvelables et l'hydrogène vert. Son ambition de neutralité carbone et son plan pour la période 2030-2045 semblent toutefois moins détaillés.

De son côté, **Elis** a révélé son ambition de fixer des objectifs à court terme approuvés par SBTi d'ici fin 2022. La société souhaite que ses objectifs soient alignés sur le niveau 1,5°C. Toutefois, elle ne s'est pas encore engagée à atteindre l'objectif de zéro émission d'ici 2050, ainsi Egamo souhaite entamer un dialogue avec Elis afin de l'encourager à s'engager dans cette voie.

Egamo a voté conformément aux principes fixés dans « sa politique de vote » en 2019. Par ailleurs aucune situation de conflit d'intérêts n'a été détecté quant à l'exercice des droits de votes.

 **EGAMO**

62-68 Rue Jeanne d'Arc,

75013 Paris

+ 33 (0) 1 40 47 48 24

contact@egamo.fr